

**REPUBLIQUE DU BENIN**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N°2013-148 du 20 mars 2013**

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 14 au 23 janvier 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2013-003 du 14 janvier 2013 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, d'intérim du Président de la République.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour la période du lundi 14 au mercredi 24 janvier 2013, Monsieur **Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2013

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement, absent,

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des  
Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation  
et du Dialogue Social



**Pascal Irénée KOUPAKI**

**Ampliations** : PR : 6 - PM/CCAGEPPDDDS - SGG 2 - AN : 2 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2  
- MCTIC : 4 Autres Ministères - Départements : 12 - JORB : 1